



FICHE EXPRESS

Intégrer les risques psychosociaux dans le document unique

Les risques psychosociaux (R.P.S.) génèrent une forte demande d'information et de prévention de la part de l'ensemble des acteurs de l'entreprise. L'Assurance Maladie - Risques professionnels a donc retenu ce thème dans ses priorités d'actions.

Définition des R.P.S.

L'expression « risques psychosociaux » (R.P.S.) regroupe généralement la violence interne à l'entreprise, la violence externe et le stress. Les conséquences des facteurs de risque liés aux RPS mettent en jeu à la fois l'intégrité physique et la santé mentale des salariés.

Au même titre que les autres risques professionnels, les RPS impactent réellement le bon fonctionnement des entreprises

Tous les salariés, quel que soit leur positionnement hiérarchique, leur sexe, leur âge ou leur métier peuvent à un moment donné de leur carrière être sujet à des RPS.

Le cadre légal et social des R.P.S.

Un cadre légal et social a été formalisé pour les RPS, notamment grâce à des accords signés par les partenaires sociaux :

- Accord national interprofessionnel sur le stress du 2 juillet 2008. Transposition de l'accord européen du 8 octobre 2004 étendu par arrêté ministériel le 23 avril 2009 ;
- Accord national interprofessionnel sur le harcèlement et la violence au travail du 26 mars 2010. Transposition de l'accord européen du 26 avril 2007 étendu par arrêté ministériel le 23 juillet 2010 sur le stress au travail.

Des outils pour prévenir les RPS

Des brochures publiées par l'INRS délivrent des outils et méthodes pour intégrer l'évaluation et la prévention des risques psychosociaux dans le Document Unique

- Que sont les risques psychosociaux
- Comment les évaluer : unités de travail, facteurs, cotation ?
- Le plan d'action : le définir, le mettre en œuvre

L'INRS propose une grille de classification permettant d'évaluer les risques psychosociaux par unité de travail.



Les paramètres à prendre en compte sont détaillés précisément :

- Intensité et complexité du travail
- Horaires de travail difficile
- Exigences émotionnelles
- Faible autonomie au travail
- Rapports sociaux au travail dégradés
- Conflits de valeurs
- Insécurité de l'emploi et du travail

En savoir plus :

- [Risques psychosociaux et document unique](#) : vos questions, nos réponses – INRS, mars 2013
- [Evaluer les facteurs de risques psychosociaux](#) : l'outil RPS-DU – INRS, mars 2013

Renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale (Carsat, Cram, CGSS).

Lien utile

<http://www.inrs.fr/>